

COMMUNE D'AURIAC SUR VENDINELLE
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	13
En exercice	13
Présents	11
Votants	13
Absent	2

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation
15 décembre 2022

Date d'affichage
15 décembre 2022

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT, Céline ESCUDIÉ et Messieurs Ghislain DE ROZIERES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Jean-Pierre SOUAL

Excusés : Monsieur Vincent PRADELLES donne procuration à Monsieur Ghislain DE ROZIERES

Monsieur Davy BRESSOLLES donne procuration à Monsieur SOUAL

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DUPUY

La séance est ouverte à 20h05.

I. Sujets soumis à délibération

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09/11/2022

Le procès-verbal n'étant pas fini d'être préparé, il sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

DCM 2022-66 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07/12/2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 07/12/2022 a été joint à la convocation.

Quorum : 13/7

Après avoir délibéré, par 13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE d'APPROUVER le procès-verbal du conseil municipal du 07/12/2022.

DCM 2022-67 : Création d'un poste d'adjoint administratif

Madame Véronique CHOLLET arrive à 20h10.

Monsieur le Maire a recensé l'organisation des communes voisines afin de comparer le temps consacré aux missions administratives et en fait part à l'assemblée :

- pour le SIVOM LE FAGET-FRANCARVILLE-LOUBENS-VENDINES : 111 enfants, agent à 28h/semaine
- pour le SIVOM DES 3 CLOCHERS : 126 enfants, agent à 24h/semaine
- pour le RPI AURIAC SUR VENDINELLE-CAMBIAC-LA SALVETAT LAURAGAIS : 148 enfants, secrétaire générale à 35h/semaine, gère le RPI en plus.

Lors de la réunion du RPI du 5 décembre 2022, il a été décidé à la majorité (7 voix pour, 1 abstention) de créer un poste d'adjoint administratif.

Madame Séverine TRUDGETT présente au conseil les conclusions de la commission finances qui s'est réunie le 19/12/2022.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour une période de 12 mois, allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28h. Sa rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 382 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal, à savoir : les finances, le suivi des marchés publics, la gestion des carrières/congés maladie/contrats, les réunions du RPI,...

Quorum : 13/7

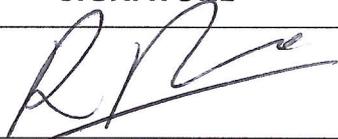
Après avoir délibéré, par 13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- de CREER un poste d'adjoint administratif du 01/01/2023 au 31/12/2023, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28h.
- Sa rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 382 du grade de recrutement.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire : Une entreprise spécialisée dans les ouvrages d'art est venue contrôler le pont vieux et va envoyer un compte rendu avec leurs préconisations pour les travaux de mise en sécurité.
- Monsieur le Maire : Lors du dernier Conseil de communauté, il a été décidé de supprimer le Transport A la Demande (TAD). L'intercommunalité recherche actuellement un moyen de substitution.
- La commission travaux va se réunir pour évaluer les projets 2023. La commission Finances se réunira en suivant.
- Monsieur le Maire : Réunion publique le 7 janvier 2023 suivie des vœux de la municipalité.
- Monsieur Jacques PINEL : L'intercommunalité ne loue plus les chapiteaux ni les podiums car il y a trop de contraintes administratives.
- Prochain conseil municipal : 25 janvier 2023 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

NOMS – PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
Roger PEDRERO	Maire	
Laurent DUPUY	Conseiller municipal, secrétaire de séance	